



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-77

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 9 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-77 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1103 AFIN D'AUTORISER CERTAINS TRAVAUX D'ABATTAGE EN LIEN AVEC DES TRAVAUX DE REMBLAI DANS L'AIRE TOD

2. Ce règlement a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 30 janvier 2025 et entre en vigueur ce même jour.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 5 février 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca